Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Québec

AVIS AU MINISTRE

DE

L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

CONCERNANT

- les médicaments génériques
- les modifications administratives

POUR LA MISE À JOUR DES LISTES DE MÉDICAMENTS

du 1er octobre 2013

Date de transmission au ministre de la Santé et des Services sociaux :
30 août 2013

1er octobre 2013

TABLE DES MATIÈRES

1 RECOMMANDATION D'INSCRIPTION PRIORITAIRE À MOTIF ÉCONOMIQUE 1

- *Apo-Imatinib^mc (Apotex), imatinib (mésylate d'), Co., 100 mg et 400 mg 1*
- *Teva-Imatinib^mc (Teva), imatinib (mésylate d'), Co., 100 mg et 400 mg 1*
- *Sandoz Quetiapine XRT^mc (Sandoz), quétiapine (fumarate de), Co. L.A., 50 mg, 150 mg, 200 mg, 300 mg et 400 mg 3*

2 ÉVALUATION DES DEMANDES D'INSCRIPTION DES PRODUITS GÉNÉRIQUES MULTISOURCES 5

2.1 RECOMMANDATIONS 5

3 STATISTIQUES SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LA MISE À JOUR DES LISTES ENTRANT EN VIGUEUR LE 1ER OCTOBRE 2013 6

4 AUTRES CORRECTIONS ET MODIFICATIONS DE NATURE ADMINISTRATIVE 8

4.1 LES RETRAITS DE PRODUITS 8

4.2 LES AUTRES MODIFICATIONS DE NATURE ADMINISTRATIVE 8

ANNEXE I : TABLEAU DES AVIS DE L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX POUR LA MISE À JOUR DES LISTES DE MÉDICAMENTS

ANNEXE II : TABLEAU DES PRODUITS RETIRÉS

1 RECOMMANDATION D'INSCRIPTION PRIORITAIRE À MOTIF ÉCONOMIQUE

APO-IMATINIB[MC] (APOTEX), IMATINIB (MÉSYLATE D'), CO., 100 MG ET 400 MG

TEVA-IMATINIB[MC] (TEVA), IMATINIB (MÉSYLATE D'), CO., 100 MG ET 400 MG

Récemment, des demandes d'évaluation prioritaire pour un motif économique ont été étudiées par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Il s'agit de demandes d'inscription concernant deux versions génériques d'imatinib, qui s'avèrent admissibles à une évaluation prioritaire. Actuellement, seul l'innovateur, Gleevec[MC], est inscrit aux listes de médicaments.

Conformément à la Politique du médicament, un produit peut faire l'objet d'une évaluation prioritaire, notamment si son inscription est susceptible d'apporter des économies significatives pour la portion publique du régime général. Pour 2013, le seuil des économies potentielles pour qu'un médicament puisse faire l'objet d'une évaluation prioritaire pour un motif économique a été établi à un montant de 200 000 $ par mois d'inscription devancée.

MÉTHODOLOGIE

Pour déterminer si les économies mensuelles potentiellement réalisées à la suite de l'inscription d'un médicament générique atteignent le seuil de 200 000 $ par mois, le coût remboursé par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour une dénomination commune-forme-teneur est multiplié par la différence de prix en pourcentage entre la version générique pour laquelle l'évaluation prioritaire est demandée, l'innovateur inscrit et les versions génériques inscrites le cas échéant. Lors de l'inscription de premières versions génériques d'un médicament, lorsque la méthode du prix le plus bas (PPB) s'applique et que le fabricant du produit innovateur a autorisé l'ajustement de son prix à celui le plus bas, la différence de prix est appliquée dans une proportion de 100 %. Dans le cas de l'imatinib, comme la méthode du PPB s'applique, mais que le fabricant du produit innovateur n'a pas autorisé l'ajustement de son prix à celui le plus bas, la proportion considérée est moindre.

VOLET THÉRAPEUTIQUE

Santé Canada juge que la bioéquivalence entre les versions génériques Apo-Imatinib[MC] et Teva-Imatinib[MC] et l'innovateur a été démontrée conformément aux standards établis. Sur l'avis de conformité de ces produits, Gleevec[MC] est défini comme produit de référence canadien. Sur la base de diverses données évaluées, incluant celles de bioéquivalence, Apo-Imatinib[MC] et Teva-Imatinib[MC] satisfont au critère de la valeur thérapeutique.

VOLET ÉCONOMIQUE

Entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013, la RAMQ a déboursé plus de 16 M$ en imatinib sous la forme de comprimés dosés à 100 mg et 400 mg. Les versions génériques Apo-Imatinib[MC] et Teva-Imatinib[MC] sont soumises à un prix de vente garanti (PVG) qui correspond à 26 % du prix de Gleevec[MC]. Par ailleurs, puisque la méthode du PPB s'appliquera à cette dénomination commune, il est estimé que les économies mensuelles moyennes après l'inscription de ces versions génériques d'imatinib seraient de plus de 500 000 $. Par conséquent, l'INESSS est

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).

d'avis que ces demandes satisfont au critère d'une évaluation prioritaire pour un motif économique.

RECOMMANDATION

En tenant compte de l'ensemble des critères prévus à la loi, l'INESSS recommande au ministre d'inscrire ces quatre produits aux listes de médicaments :

- Apo-Imatinib[MC], comprimés de 100 mg et 400 mg
- Teva-Imatinib[MC], comprimés de 100 mg et 400 mg

Les indications reconnues seraient les mêmes que celles de Gleevec[MC].

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).

SANDOZ QUETIAPINE XRT[MC] (SANDOZ), QUÉTIAPINE (FUMARATE DE), CO. L.A., 50 MG, 150 MG, 200 MG, 300 MG ET 400 MG

Récemment, une demande d'évaluation prioritaire pour un motif économique a été étudiée par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Il s'agit d'une demande d'inscription concernant une version générique de quétiapine, qui s'avère admissible à une évaluation prioritaire. Actuellement, l'innovateur, Seroquel XR[MC], et une version générique Teva-Quetiapine XR[MC] sont inscrits aux listes de médicaments.

Conformément à la Politique du médicament, un produit peut faire l'objet d'une évaluation prioritaire, notamment si son inscription est susceptible d'apporter des économies significatives pour la portion publique du régime général. Pour 2013, le seuil des économies potentielles pour qu'un médicament puisse faire l'objet d'une évaluation prioritaire pour un motif économique a été établi à un montant de 200 000 $ par mois d'inscription devancée.

MÉTHODOLOGIE

Pour déterminer si les économies mensuelles potentiellement réalisées à la suite de l'inscription d'un médicament générique atteignent le seuil de 200 000 $ par mois, le coût remboursé par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour une dénomination commune-forme-teneur est multiplié par la différence de prix en pourcentage entre la version générique pour laquelle l'évaluation prioritaire est demandée, l'innovateur inscrit et les versions génériques inscrites le cas échéant. Lors de l'inscription de premières versions génériques d'un médicament, lorsque la méthode du prix le plus bas (PPB) s'applique et que le fabricant du produit innovateur a autorisé l'ajustement de son prix à celui le plus bas, la différence de prix est appliquée dans une proportion de 100 %. Dans le cas de la quétiapine, comme la méthode du PPB s'applique, mais que le fabricant du produit innovateur n'a pas autorisé l'ajustement de son prix à celui le plus bas, la proportion considérée est moindre.

VOLET THÉRAPEUTIQUE

Sur la base des données obtenues, la version générique Sandoz Quetiapine XRT[MC] est considérée bioéquivalente à Seroquel XR[MC]. En conséquence, Sandoz Quetiapine XRT[MC] satisfait au critère de la valeur thérapeutique.

VOLET ÉCONOMIQUE

Entre le 23 juin 2012 et le 22 juin 2013, la RAMQ a déboursé, considérant le prix le plus bas actuel, plus de 14 M$ en quétiapine sous la forme de comprimés à longue action dosés à 50 mg, 150 mg, 200 mg, 300 mg et 400 mg. La version générique Sandoz Quetiapine XRT[MC] est soumise à un prix de vente garanti (PVG) qui correspond à 45 % du prix de Seroquel XR[MC] et à 75 % du prix de la version générique actuellement inscrite. Il est estimé que les économies mensuelles moyennes après l'inscription de cette version générique de quétiapine seraient de près de 290 000 $. Par conséquent, l'INESSS est d'avis que cette demande satisfait au critère d'une évaluation prioritaire pour un motif économique.

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).

RECOMMANDATION

En tenant compte de l'ensemble des critères prévus à la loi, l'INESSS recommande au ministre d'inscrire ces cinq produits aux listes de médicaments :

- Sandoz Quetiapine XRT[MC], comprimés à longue action de 50 mg, 150mg, 200 mg, 300 mg et 400 mg

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).

2 ÉVALUATION DES DEMANDES D'INSCRIPTION DES PRODUITS GÉNÉRIQUES MULTISOURCES

Dans le cadre de la mise à jour des listes de médicaments prévue en octobre 2013, les fabricants avaient l'opportunité d'effectuer des demandes d'inscription de produits génériques multisources du 29 mars 2013 au 14 juin 2013. Au terme de cette période, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a évalué des demandes concernant l'inscription de 91 produits (dénomination commune/forme/teneur).

2.1 RECOMMANDATIONS

À la suite d'une évaluation par le CSEMI, l'INESSS recommande d'accepter les recommandations conformément à l'annexe I.

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).

3 STATISTIQUES SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LA MISE À JOUR DES LISTES ENTRANT EN VIGUEUR LE 1ER OCTOBRE 2013

Nombre de produits – par recommandation
(Note : Dans ce tableau, un produit correspond à une dénomination commune, une forme et une teneur pour un fabricant donné.)

RÉSULTAT DES TRAVAUX	Octobre 2013			
	RÉGIME GÉNÉRAL		ÉTABLISSEMENTS	
Recommandations quant à l'inscription				
Nouveaux produits / nouvelles indications	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Recommandation d'inscription	86	93,5%	83	100,0 %
Section régulière	75	81,5%	72	86,7 %
Médicament d'exception	11	12,0%	11	13,3 %
Ajout indication (RGAM) / critère reconnu (Établ)	0	0,0%	0	0,0 %
Recommandation de refus	0	0,0%	0	0,0 %
Valeur thérapeutique	0	0,0%	0	0,0 %
Autre	0	0,0%	0	0,0 %
Autre*	0	0,0%	0	0,0 %
Demande retirée par le fabricant	6	6,5%	6	7,2 %
Dossiers dont l'étude demeurait en cours **	0	0,0%	0	0,0 %
Sous-total	92	100,0 %	83	100,0 %
Réévaluations - médicaments d'exception	0	0,0%	0	0,0%
Transfert comme médicaments d'exception	0	0,0%	0	0,0%
Transfert à la section régulière	0	0,0%	0	0,0%
Transfert à la section régulière refusé	0	0,0%	0	0,0%
Modifications indications (RGAM) / critère reconnu (Établ)	0	0,0%	0	0,0%
Acceptées	0	0,0%	0	0,0%
Refusées	0	0,0%	0	0,0%
Recommandation de retrait	0	0,0%	0	0,0%
Maintien du statut	0	0,0%	0	0,0%
Sous-total	0	0,0 %	0	0,0 %
TOTAL	92	100,0 %	83	100,0 %

N.B. Un dossier peut faire l'objet de plus d'une décision.

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).

* Autre : Médicaments ajoutés à la liste des médicaments remboursés par le *Programme de gratuité des médicaments pour le traitement des maladies transmissibles sexuellement (MTS)*.

** Aucun

Nombre de dossiers - par type de dossier
(Note : Dans ce tableau, un dossier correspond à une dénomination commune pour une indication donnée et pour un fabricant donné. Chaque dossier peut donc contenir plusieurs produits, formes et teneurs.)

Dossiers	**Octobre 2013**
Génériques	50
Incomplets génériques	3
Total	**53**

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).

4 AUTRES CORRECTIONS ET MODIFICATIONS DE NATURE ADMINISTRATIVE

4.1 LES RETRAITS DE PRODUITS

L'INESSS a révisé les demandes de retraits de produits qui ont été initiées par le fabricant. Les 107 nouvelles demandes de retrait pour la liste prévue en octobre 2013 ainsi que les 46 produits retirés suite à leur demande de retrait de la liste précédente sont présentés à l'annexe II. La signification des codes de retrait de l'annexe sont les suivants :

01 Le produit est retiré de la liste courante à la demande du fabricant.
07 Le produit est retiré du marché par le fabricant mais demeure payable par la Régie durant la période de validité de la présente édition.
15 Seuls le ou les formats indiqués ont été retirés de la liste.

Les produits qui sont seuls dans leur encadré de la *Liste de médicaments* faisant l'objet d'une nouvelle demande de retrait sont identifiés d'une étoile (*) dans le tableau à l'annexe II. Ces produits demeurent à la liste du régime général avec pour mention la lettre « R » dans le cadre de la mise à jour prévue en octobre 2013 et seront retirés de la liste publiée en février 2014. L'INESSS est d'avis qu'il n'y a pas de conséquence clinique associée à la plupart de ces retraits hormis la nécessité d'obtenir une nouvelle ordonnance pour un changement de traitement. Cependant, aucune alternative aux comprimés de naltrexone n'est inscrite à la *Liste de médicaments* du régime général. Le fabricant de ce produit, Apotex, a demandé son retrait des listes de médicaments. Le nombre de personnes assurées concernées par ce retrait est estimé à 862.

4.2 LES AUTRES MODIFICATIONS DE NATURE ADMINISTRATIVE

Les autres modifications de nature administrative excluent les corrections prévues à l'article 60.2 de la Loi sur l'assurance médicaments qui sont sous la responsabilité de la RAMQ. Les changements de nature administrative du présent avis nécessitent la signature du ministre. Les fiches de 12 produits seront modifiées pour la mise à jour prévue le 1er octobre 2013. Elles peuvent comprendre les modifications suivantes:

- Changement à la dénomination commune
- Changement à la forme
- Changement à la teneur
- Changement au NPR/PR
- Changement au code de programme
- Changement de l'unité (exemple : ml, mcg, etc)
- UE (unique et essentiel)
- Changement de la quantité d'un format
- Ajout d'un format (si le prix unitaire reste le même que le format existant)
- Changement de l'indicateur d'indivisibilité

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux Québec

Mise à jour des listes de médicaments d'octobre 2013
Annexe I

Fabricant	Marque de commerce	Dénomination commune	Forme	Teneur	Recommandation
APOTEX	Apo-Entecavir	entécavir	Co.	0,5 mg	Ajout aux listes de médicaments - Médicament d'exception
APOTEX	Apo-Ibuprofen	ibuprofène	Co.	200 mg	Ajout aux listes de médicaments
APOTEX	Apo-Imatinib	imatinib (mésylate d')	Co.	100 mg	Ajout aux listes de médicaments - Médicament d'exception
APOTEX	Apo-Imatinib	imatinib (mésylate d')	Co.	400 mg	Ajout aux listes de médicaments - Médicament d'exception
APOTEX	Apo-Mometasone	mométasone (furoate monohydraté de)	Vap. nasal	50 mcg/dose	Ajout aux listes de médicaments
AUROBINDO	Auro-Atorvastatin	atorvastatine calcique	Co.	10 mg	Ajout aux listes de médicaments
AUROBINDO	Auro-Atorvastatin	atorvastatine calcique	Co.	20 mg	Ajout aux listes de médicaments
AUROBINDO	Auro-Atorvastatin	atorvastatine calcique	Co.	40 mg	Ajout aux listes de médicaments
AUROBINDO	Auro-Atorvastatin	atorvastatine calcique	Co.	80 mg	Ajout aux listes de médicaments
AUROBINDO	Auro-Finasteride	finastéride	Co.	5 mg	Ajout aux listes de médicaments
AUROBINDO	Auro-Valacyclovir	valacyclovir (chlorhydrate de)	Co.	500 mg	Ajout aux listes de médicaments
COBALT	Co Dorzotimolol	dorzolamide (chlorhydrate de)/ timolol (maléate de)	Sol. Oph.	2 % - 0.5 %	Ajout aux listes de médicaments
COBALT	Zarah 21	éthinylestradiol/drospirenone	Co.	0,03 mg - 3 mg	Ajout aux listes de médicaments
COBALT	Zarah 28	éthinylestradiol/drospirenone	Co.	0,03 mg - 3 mg	Ajout aux listes de médicaments
JAMP	Jamp-Fluoxetine	fluoxétine (chlorhydrate de)	Caps.	10 mg	Ajout aux listes de médicaments
JAMP	Jamp-Gabapentin	gabapentine	Co.	600 mg	Ajout aux listes de médicaments
JAMP	Jamp-Gabapentin	gabapentine	Co.	800 mg	Ajout aux listes de médicaments
JAMP	Jamp-Olanzapine ODT	olanzapine	Co. Diss. Orale	10 mg	Ajout aux listes de médicaments
JAMP	Jamp-Olanzapine ODT	olanzapine	Co. Diss. Orale	15 mg	Ajout aux listes de médicaments
JAMP	Jamp-Olanzapine ODT	olanzapine	Co. Diss. Orale	20 mg	Ajout aux listes de médicaments
JAMP	Jamp-Olanzapine ODT	olanzapine	Co. Diss. Orale	5 mg	Ajout aux listes de médicaments
JAMP	Jamp-Solution de phosphate de sodium	phosphate monobasique de sodium/phosphate dibasique de sodium	Sol. Orale	2,4 g - 0,9 g/5 mL	Ajout à la Liste Établissements
MANTRA PH.	M K8	potassium (chlorure de)	Co. L.A.	8 mmol (en K+)	Ajout aux listes de médicaments
MARCAN	Mar-Domperidone	dompéridone (maléate de)	Co.	10 mg	Ajout à la Liste du RGAM
MARCAN	Mar-Quetiapine	quétiapine (fumarate de)	Co.	100 mg	Ajout à la Liste du RGAM
MARCAN	Mar-Quetiapine	quétiapine (fumarate de)	Co.	200 mg	Ajout à la Liste du RGAM
MARCAN	Mar-Quetiapine	quétiapine (fumarate de)	Co.	25 mg	Ajout à la Liste du RGAM
MARCAN	Mar-Quetiapine	quétiapine (fumarate de)	Co.	300 mg	Ajout à la Liste du RGAM
MINT	Mint-Sertraline	sertraline (chlorhydrate de)	Caps.	100 mg	Ajout aux listes de médicaments
MINT	Mint-Sertraline	sertraline (chlorhydrate de)	Caps.	25 mg	Ajout aux listes de médicaments
MINT	Mint-Sertraline	sertraline (chlorhydrate de)	Caps.	50 mg	Ajout aux listes de médicaments
MYLAN	Freya 21	éthinylestradiol/ désogestrel	Co.	0,030 mg - 0,15 mg	Ajout aux listes de médicaments
MYLAN	Freya 28	éthinylestradiol/ désogestrel	Co.	0,030 mg - 0,15 mg	Ajout aux listes de médicaments

Fabricant	Marque de commerce	Dénomination commune	Forme	Teneur	Recommandation
OMEGA	Carboplatine Injectable	carboplatine	Sol. Inj.	10 mg/mL	Ajout à la Liste Établissements
OMEGA	Dexamethasone Omega Unidose (sans agent de conservation)	dexaméthasone (phosphate sodique de)	Sol. Inj.	10 mg/mL	Ajout à la Liste Établissements
OMEGA	Neostigmine Omega	néostigmine (méthylsulfate de)	Sol. Inj.	2.5 mg/mL	Ajout à la Liste Établissements
PFIZER	Héparine sodique injectable, USP	héparine sodique	Sol. Inj.	1 000 U/mL (10 mL)	Ajout aux listes de médicaments
PFIZER	Héparine sodique injectable, USP	héparine sodique	Sol. Inj.	10 000 U/mL (1 mL)	Ajout aux listes de médicaments
PHMSCIENCE	pms-Amitriptyline	amitriptyline (chlorhydrate d')	Co.	10 mg	Ajout aux listes de médicaments
PHMSCIENCE	pms-Amitriptyline	amitriptyline (chlorhydrate d')	Co.	25 mg	Ajout aux listes de médicaments
PHMSCIENCE	pms-Amitriptyline	amitriptyline (chlorhydrate d')	Co.	50 mg	Ajout aux listes de médicaments
PHMSCIENCE	pms-Atorvastatin	atorvastatine calcique	Co.	10 mg	Ajout aux listes de médicaments
PHMSCIENCE	pms-Atorvastatin	atorvastatine calcique	Co.	20 mg	Ajout aux listes de médicaments
PHMSCIENCE	pms-Atorvastatin	atorvastatine calcique	Co.	40 mg	Ajout aux listes de médicaments
PHMSCIENCE	pms-Atorvastatin	atorvastatine calcique	Co.	80 mg	Ajout aux listes de médicaments
PHMSCIENCE	pms-Galantamine ER	galantamine (bromhydrate de)	Caps. L.A.	16 mg	Ajout aux listes de médicaments - Médicament d'exception
PHMSCIENCE	pms-Galantamine ER	galantamine (bromhydrate de)	Caps. L.A.	24 mg	Ajout aux listes de médicaments - Médicament d'exception
PHMSCIENCE	pms-Galantamine ER	galantamine (bromhydrate de)	Caps. L.A.	8 mg	Ajout aux listes de médicaments - Médicament d'exception
PHMSCIENCE	pms-Lansoprazole	lansoprazole	Caps. L.A.	15 mg	Ajout aux listes de médicaments
PHMSCIENCE	pms-Lansoprazole	lansoprazole	Caps. L.A.	30 mg	Ajout aux listes de médicaments
PHMSCIENCE	pms-Nevirapine	névirapine	Co.	200 mg	Ajout aux listes de médicaments
PHMSCIENCE	pms-Telmisartan-HCTZ	telmisartan/ hydrochlorothiazide	Co.	80 mg - 12.5 mg	Ajout aux listes de médicaments
PHMSCIENCE	pms-Telmisartan-HCTZ	telmisartan/ hydrochlorothiazide	Co.	80 mg - 25 mg	Ajout aux listes de médicaments
PRO DOC	Esomeprazole	esoméprazole (magnésium trihydraté)	Co. L.A.	20 mg	Ajout à la Liste du RGAM
PRO DOC	Esomeprazole	esoméprazole (magnésium trihydraté)	Co. L.A.	40 mg	Ajout à la Liste du RGAM
PRO DOC	Pro-Levetiracetam-250	lévétiracétam	Co.	250 mg	Ajout à la Liste du RGAM
RANBAXY	Ran-Amlodipine	amlodipine (bésylate d')	Co.	2.5 mg	Ajout aux listes de médicaments
RANBAXY	Ran-Lansoprazole	lansoprazole	Caps. L.A.	15 mg	Ajout aux listes de médicaments
RANBAXY	Ran-Lansoprazole	lansoprazole	Caps. L.A.	30 mg	Ajout aux listes de médicaments
RANBAXY	Ran-Losartan	losartan potassique	Co.	100 mg	Ajout aux listes de médicaments
RANBAXY	Ran-Losartan	losartan potassique	Co.	25 mg	Ajout aux listes de médicaments
RANBAXY	Ran-Losartan	losartan potassique	Co.	50 mg	Ajout aux listes de médicaments
RANBAXY	Ran-Olanzapine	olanzapine	Co.	10 mg	Ajout aux listes de médicaments
RANBAXY	Ran-Olanzapine	olanzapine	Co.	15 mg	Ajout aux listes de médicaments
RANBAXY	Ran-Olanzapine	olanzapine	Co.	2.5 mg	Ajout aux listes de médicaments
RANBAXY	Ran-Olanzapine	olanzapine	Co.	5 mg	Ajout aux listes de médicaments
RANBAXY	Ran-Olanzapine	olanzapine	Co.	7.5 mg	Ajout aux listes de médicaments
RANBAXY	Ran-Omeprazole (caps.)	oméprazole (base ou magnésien)	Caps.	20 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANDOZ	Sandoz Quetiapine XRT	quétiapine (fumarate de)	Co. L.A.	150 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANDOZ	Sandoz Quetiapine XRT	quétiapine (fumarate de)	Co. L.A.	200 mg	Ajout aux listes de médicaments

Mise à jour des listes de médicaments d'octobre 2013
Annexe I

Fabricant	Marque de commerce	Dénomination commune	Forme	Teneur	Recommandation
SANDOZ	Sandoz Quetiapine XRT	quétiapine (fumarate de)	Co. L.A.	300 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANDOZ	Sandoz Quetiapine XRT	quétiapine (fumarate de)	Co. L.A.	400 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANDOZ	Sandoz Quetiapine XRT	quétiapine (fumarate de)	Co. L.A.	50 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANIS	Pregabalin	prégabaline	Caps.	150 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANIS	Pregabalin	prégabaline	Caps.	25 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANIS	Pregabalin	prégabaline	Caps.	300 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANIS	Pregabalin	prégabaline	Caps.	50 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANIS	Pregabalin	prégabaline	Caps.	75 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANIS	Rosuvastatin	rosuvastatine calcique	Co.	10 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANIS	Rosuvastatin	rosuvastatine calcique	Co.	20 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANIS	Rosuvastatin	rosuvastatine calcique	Co.	40 mg	Ajout aux listes de médicaments
SANIS	Rosuvastatin	rosuvastatine calcique	Co.	5 mg	Ajout aux listes de médicaments
STERIMAX	Acide Tranexamique	tranexamique (acide)	Co.	500 mg	Ajout aux listes de médicaments
STERIMAX	Pilocarpine	pilocarpine (chlorhydrate de)	Co.	5 mg	Ajout aux listes de médicaments - Médicament d'exception
TEVA CAN	Teva-Bosentan	bosentan	Co.	125 mg	Ajout aux listes de médicaments - Médicament d'exception
TEVA CAN	Teva-Bosentan	bosentan	Co.	62.5 mg	Ajout aux listes de médicaments - Médicament d'exception
TEVA CAN	Teva-Imatinib	imatinib (mésylate d')	Co.	100 mg	Ajout aux listes de médicaments - Médicament d'exception
TEVA CAN	Teva-Imatinib	imatinib (mésylate d')	Co.	400 mg	Ajout aux listes de médicaments - Médicament d'exception
TEVA CAN	Teva-Letrozole	létrozole	Co.	2.5 mg	Ajout aux listes de médicaments
TEVA CAN	Vinblastine Sulfate Injection	vinblastine (sulfate de)	Sol. Inj. I.V.	1 mg/mL	Ajout à la Liste Établissements
VALEO	Val-Vancomycin	vancomycine (chlorhydrate de)	Pd. Perf. I.V.	10 g	Ajout aux listes de médicaments

Annexe II
PRODUITS RETIRÉS
- Liste d'octobre 2013 -

Code	DC, Forme, Teneur	Fabricant	Marque commerce	Code de retrait liste RGAM	Code de retrait liste établ.
02237991	lévobunolol (chlorhydrate de), Sol. Oph., 0,005	Phmscience	pms-Levobunolol	ASS07	NAS01
00465216	céfaclor, Susp. Orale, 250 mg/5 mL	Pendopharm	Ceclor	NAS15	
* 00453781	héparine sodique, Sol. Inj., 25 000 U/mL	Leo	Héparine	ASS07	NAS01
* 00805386	gentamicine (sulfate de), Cr. Top., 0,001	Ratiopharm	ratio-Gentamicin	ASS07	
* 00805025	gentamicine (sulfate de), Pom. Top., 0,001	Ratiopharm	ratio-Gentamicin	ASS07	
* 02240229	ancestim, Pd. Inj. S.C., 1 875 mcg	SOBI	Stemgen		NAS01
02391228	candésartan cilexétil, Co., 32 mg	Phmscience	pms-Candesartan	NAS15	
00821373	pancrélipase (lipase-amylase-protéase), Caps. Ent., 20 000 U -55 000 U -55 000 U	Merck	Cotazym ECS 20	NAS15	
02201011	alendronate monosodique, Co., 10 mg	Merck	Fosamax	ASS07	NAS01
02201038	alendronate monosodique, Co., 40 mg	Merck	Fosamax	ASS07	NAS01
* 02248625	alendronate monosodique, Sol. Orale, 70 mg/75 ml	Merck	Fosamax	ASS07	NAS01
* 00512184	gentamicine (sulfate de), Sol. Ot., 0,003	Merck	Garamycin	ASS07	NAS01
* 02231651	interféron alfa-2b, Pd. Inj. S.C., 18 millions UI	Merck	Intron A	ASS07	NAS01
00713376	potassium (chlorure de), Co. L.A., 20 mmol (en K+)	Merck	K-Dur	ASS07	NAS01
02246027	ribavirine/ interféron alfa-2B péguylé, Trousse, 200 mg-80 mcg/0,5 mL	Merck	Pegetron	ASS07	NAS01
02246028	ribavirine/ interféron alfa-2B péguylé, Trousse, 200 mg-100 mcg/0,5 mL	Merck	Pegetron	ASS07	NAS01
02246029	ribavirine/ interféron alfa-2B péguylé, Trousse, 200 mg-120 mcg/0,5 mL	Merck	Pegetron	ASS07	NAS01
00710121	famotidine, Co., 20 mg	Merck	Pepcid	ASS07	NAS01
00710113	famotidine, Co., 40 mg	Merck	Pepcid	ASS07	NAS01
* 00717274	imipénem/ cilastatine sodique, Pd. Inj. I.V., 250 mg -250 mg	Merck	Primaxin	ASS07	NAS01
00839418	lisinopril, Co., 20 mg	Merck	Prinivil	NAS15	
* 99100637	follitropine bêta, Cartouche, 900 UI	Merck	Puregon	ASS07	NAS01
* 99100718	follitropine bêta, Cartouche, 600 UI	Merck	Puregon	ASS07	NAS01
* 02230697	immunoglobuline anti-tétanique humaine, Sol. Inj. I.M., 250 UI/dose	Ratiopharm	HyperTET		NAS01
* 00559261	immunoglobuline (gamma globuline) sérique humaine/ maltose, Sol. Perf. I.V., 5 % -10 %	Talecris	Gamimune N		NAS01
* 02230647	immunoglobuline sérique humaine, Sol. Inj. I.M., 0,18	Talecris	Immunoglobuline serique humaine		NAS01
* 00559261	immunoglobuline (gamma globuline) sérique humaine/ maltose, Sol. Perf. I.V., 5 % -10 %	Talecris	Gamimune N		NAS01
* 02230700	immunoglobuline anti-rabique humaine, Sol. Inj. I.M., 150 UI/mL	Grifols	HyperRAB		NAS01
02313472	atorvastatine calcique, Co., 80 mg	Phmscience	pms-Atorvastatin	NAS15	
02192276	amcinonide, Lot., 0,001	GSK	Cyclocort	NAS15	
00634506	acyclovir, Co., 200 mg	GSK	Zovirax	ASS07	NAS01
00862975	bétaméthasone (dipropionate de)/ base propylèneglycol, Lot., 0,0005	Merck	Diprolène	NAS15	
02373831	colchicine, Co., 1 mg	Jamp	Jamp-Colchicine	ASS07	NAS01
02359790	rispéridone, Co., 0,25 mg	Mint	Mint-Risperidon	NAS15	
02359804	rispéridone, Co., 0,5 mg	Mint	Mint-Risperidon	NAS15	
02359812	rispéridone, Co., 1 mg	Mint	Mint-Risperidon	NAS15	
02359820	rispéridone, Co., 2 mg	Mint	Mint-Risperidon	NAS15	
02359839	rispéridone, Co., 3 mg	Mint	Mint-Risperidon	NAS15	
02359847	rispéridone, Co., 4 mg	Mint	Mint-Risperidon	NAS15	
02227479	cimétidine, Co., 800 mg	Mylan	Mylan-Cimetidine	ASS07	NAS01
00740284	pramoxine (chlorhydrate de), Lot., 0,01	Medicis	Pramegel		NAS01
01966065	benzydamine (chlorhydrate de), Sol. Top. Orale, 0,0015	Med Pharma	Tantum		NAS01
02139200	amantadine (chlorhydrate d'), Caps., 100 mg	Mylan	Mylan-Amantadine	ASS07	NAS01
02240210	fénofibrate (nanocristallisé ou microenrobé ou micronisé), Caps., 200 mg	Mylan	Mylan-Fenofibrate Micro (200 mg)	NAS15	
02282283	rispéridone, Co., 3 mg	Mylan	Mylan-Risperidone	NAS15	
02282291	rispéridone, Co., 4 mg	Mylan	Mylan-Risperidone	NAS15	
02282267	rispéridone, Co., 1 mg	Mylan	Mylan-Risperidone	NAS15	
02282275	rispéridone, Co., 2 mg	Mylan	Mylan-Risperidone	NAS15	
02282259	rispéridone, Co., 0,5 mg	Mylan	Mylan-Risperidone	NAS15	
02282240	rispéridone, Co., 0,25 mg	Mylan	Mylan-Risperidone	NAS15	
02184648	valproique (acide), Caps., 250 mg	Mylan	Mylan-Valproic	ASS07	NAS01
02069679	cloxacilline sodique, Caps., 500 mg	Pro Doc	Cloxacilline-500	ASS07	NAS01
00396826	halopéridol, Co., 2 mg	Apotex	Apo-Halopéridol	ASS07	NAS01
00396834	halopéridol, Co., 5 mg	Apotex	Apo-Halopéridol	ASS07	NAS01
00402788	propranolol (chlorhydrate de), Co., 10 mg	Apotex	Apo-Propranolol	ASS07	NAS01
00402753	propranolol (chlorhydrate de), Co., 40 mg	Apotex	Apo-Propranolol 40 mg	ASS07	NAS01
00402761	propranolol (chlorhydrate de), Co., 80 mg	Apotex	Apo-Propranolol 80 mg	ASS07	NAS01
02136112	tiaprofénique (acide), Co., 200 mg	Apotex	Apo-Tiaprofénique	ASS07	NAS01
02136120	tiaprofénique (acide), Co., 300 mg	Apotex	Apo-Tiaprofénique	ASS07	NAS01
02248127	flurazépam (chlorhydrate de), Caps., 30 mg	Biomed	Bio-Flurazepam	ASS07	NAS01
99100145	pansement de rétention de l'humidité - hydrocolloïde ou polyuréthane, Pans. mince, 201 cm² à 500 cm² (surface active)	Coloplast	Comfeel Plus Clear (20 cm x 20 cm - 400 cm²)	ASS07	NAS01
02301164	ramipril, Caps., 5 mg	Mylan	Mylan-Ramipril	NAS15	
* 00950416	facteur intrinsèque concentré, Caps.	Draximage	Facteur intrinsèque		NAS01
* 00954101	chlorure chromique Cr-51	Draximage	chlorure chromique Cr-51		NAS01
* 00954160	cyanocobalamine (Co-57), Caps.,	Draximage	Cyanocobalamine-57		NAS01
* 00954209	cyanocobalamine (Co-57), Sol. Orale,	Draximage	Cyanocobalamine-57		NAS01
* 00954330	albumine sérique (I-125), Sol. Inj. I.V.,	Draximage	Albumine Sérique I-125		NAS01

*	00954411	iodure de sodium (I-125), Sol. Orale,	Draximage	Iodure de Sodium I-125		NAS01
*	00954462	albumine sérique (I-131), Sol. Inj. I.V.,	Draximage	Albumine Sérique Iodée 131		NAS01
*	00954470	albumine sérique (I-131), Sol. Inj. I.V.,	Draximage	Albumine Sérique Iodée (Macro-Agrégats)		NAS01
*	00954586	iodohippurate de sodium (I-131), Sol. Inj. I.V.,	Draximage	Iodohippurate de Sodium I-131		NAS01
*	00954640	iodure de sodium (I-131), Sol. Inj. I.V.,	Draximage	Iodure de Sodium I-131		NAS01
*	00956554	phosphate de sodium (P-32), Sol. Inj. I.V.,	Draximage	Phosphate de Sodium P-32		NAS01
*	00954136	chromate de sodium (cr51), Sol. Inj. I.V.,	Draximage	Chromate de Sodium Cr-51		NAS01
	01966162	orphénadrine (citrate d'), Sol. Inj., 30 mg/mL	Med Pharma	Norflex		NAS01
	01966200	flecaïnide (acétate de), Co., 100 mg	Med Pharma	Tambocor	ASS07	NAS01
	01966197	flecaïnide (acétate de), Co., 50 mg	Med Pharma	Tambocor	ASS07	NAS01
	01966154	orphénadrine (citrate d'), Co. L.A., 100 mg	Med Pharma	Norflex	ASS07	NAS01
	02243987	amoxicilline/ clavulanate de potassium, Susp. Orale, 250 mg -62,5 mg/5 mL	Apotex	Apo-Amoxi Clav	ASS07	NAS01
	02177153	bromazépam, Co., 1,5 mg	Apotex	Apo-Bromazepam	ASS07	NAS01
	02319039	céfépime (chlorhydrate de), Pd. Inj., 2 g	Apotex	Céfépime pour injection	ASS07	NAS01
*	02039494	diflunisal, Co., 500 mg	Apotex	Apo-Diflunisal	ASS07	NAS01
	00895652	dipyridamole, Co., 50 mg	Apotex	Apo-Dipyridamole-FC	ASS07	NAS01
	00895660	dipyridamole, Co., 75 mg	Apotex	Apo-Dipyridamole-FC	ASS07	NAS01
*	02239288	flunisolide, Vap. nasal, 0,00025	Nu-Pharm	Apo-Flunisolide	ASS07	
	00396796	halopéridol, Co., 0,5 mg	Apotex	Apo-Halopéridol	ASS07	NAS01
	00396818	halopéridol, Co., 1 mg	Apotex	Apo-Halopéridol	ASS07	NAS01
	00463698	halopéridol, Co., 10 mg	Apotex	Apo-Halopéridol	ASS07	NAS01
	00782505	nadolol, Co., 40 mg	Apotex	Apo-Nadol	ASS07	NAS01
	00782467	nadolol, Co., 80 mg	Apotex	Apo-Nadol	ASS07	NAS01
	00550957	prednisone, Co., 50 mg	Apotex	Apo-Prednisone	ASS07	NAS01
	02325381	ramipril, Caps., 15 mg	Apotex	Apo-Ramipril	ASS07	NAS01
	02280833	ranitidine (chlorhydrate de), Sol. Orale, 150 mg/10 mL	Apotex	Apo-Ranitidine	ASS07	NAS01
	02290812	timolol (maléate de), Sol. Oph. Gel, 0,005	Apotex	Apo-Timop Gel	ASS07	NAS01
	01946323	zidovudine, Caps., 100 mg	Apotex	Apo-Zidovudine	ASS07	NAS01
*	02213826	naltrexone (chlorhydrate de), Co., 50 mg	Apotex	Revia	ASS07	NAS01
	02245821	kétorolac (trométhamine de), Sol. Oph., 0,005	Apotex	Apo-Kétorolac	ASS07	NAS01
	00642215	phénoxyméthylpénicilline (base ou sel potassique), Co., 250 mg à 300 mg	Apotex	Apo-Pen-VK	ASS07	NAS01
*	642231	phénoxyméthylpénicilline potassique, Susp. Orale, 250 mg à 300 mg/5 mL	Apotex	Apo-Pen-VK	ASS07	NAS01
	2247304	amitriptyline (chlorhydrate d'), Co., 50 mg	Biomed	pms-Amitriptyline	ASS07	NAS01
	2247302	amitriptyline (chlorhydrate d'), Co., 10 mg	Biomed	pms-Amitriptyline	ASS07	NAS01
	2247303	amitriptyline (chlorhydrate d'), Co., 25 mg	Biomed	pms-Amitriptyline	ASS07	NAS01
	02397145	diclofénac sodique/misoprostol, Co., 50 mg-200 mcg	Cobalt	Co Diclo-Miso	ASS07	NAS01
	02397153	diclofénac sodique/misoprostol, Co., 75 mg-200 mcg	Cobalt	Co Diclo-Miso	ASS07	NAS01
*	2240775	calcitonine de saumon (synthétique), Vap. nasal, 200 UI/dose	Novartis	Miacalcin NS	NAS01	NAS01
*	2247585	calcitonine de saumon (synthétique), Vap. nasal, 200 UI/dose	Apotex	Apo-Calcitonin	NAS01	NAS01
*	2261766	calcitonine de saumon (synthétique), Vap. nasal, 200 UI/dose	Sandoz	Sandoz Calcitonin NS	NAS01	NAS01

	Changement de ASS07 à NAS01				
00579408	polyvinylique (alcool)/ povidone, Sol. Oph., 1,4 % -0,6 %	Allergan	Tears Plus		
2230264	céfaclor, Caps., 500 mg	Apotex	Apo-Cefaclor		
2230263	céfaclor, Caps., 250 mg	Apotex	Apo-Cefaclor		
868957	clonidine (chlorhydrate de), Co., 0,2 mg	Apotex	Apo-Clonidine		
611158	indométhacine, Caps., 25 mg	Apotex	Apo-Indomethacin 25 mg		
611166	indométhacine, Caps., 50 mg	Apotex	Apo-Indomethacin		
842826	métoclopramide (chlorhydrate de), Co., 5 mg	Apotex	Apo-Metoclop		
842834	métoclopramide (chlorhydrate de), Co., 10 mg	Apotex	Apo-Metoclop		
666157	polymyxine b (sulfate de)/ néomycine (sulfate de), Sol. Urol., 200 000 U-57 mg/mL	GSK	Néosporine		
2352419	tamsulosine (chlorhydrate de), Caps. L.A., 0,4 mg	Jamp	Jamp-Tamsulosin		
99100412	réactif quantitatif du glucose dans le sang, Bandelette,	Nipro Diag	Sidekick		
2306069	rivastigmine, Caps., 6 mg	Phmscience	pms-Rivastigmine		
587265	benztropine (mésylate de), Co., 2 mg	Phmscience	pms-Benztropine		
2273578	oxybutynine (chlorure d'), Co. L.A., 10 mg	Purdue	Uromax		
2273586	oxybutynine (chlorure d'), Co. L.A., 15 mg	Purdue	Uromax		
2085895	hydromorphone (chlorhydrate d'), Pd. Inj., 250 mg	Purdue	Dilaudid		
2294885	tamsulosine (chlorhydrate de), Caps. L.A., 0,4 mg	Ranbaxy	Ran-Tamsulosin		
28053	sulfacétamide sodique, Sol. Oph., 0,1	Sandoz	Sulamyd sodique		
2248529	trifluridine, Sol. Oph., 0,01	Sandoz	Sandoz Trifluridine		
2245735	sodium (chlorure de), Sol. Oph., 0,05	Sandoz	Sandoz Sodium Chloride		
1916181	prednisolone (acétate de), Susp. Oph., 0,0012	Sandoz	Sandoz Prednisolone		
2229441	gentamicine (sulfate de), Sol. Ot., 0,003	Sandoz	Sandoz Gentamicine		
2229440	gentamicine (sulfate de), Sol. Oph., 0,003	Sandoz	Sandoz Gentamicine		
2230888	gentamicine (sulfate de), Pom. Oph., 0,003	Sandoz	Sandoz Gentamicine		
889806	hydroxypropylméthylcellulose, Sol. Oph., 0,005	Sandoz	Sandoz Eyelube		
874965	hydroxypropylméthylcellulose, Sol. Oph., 0,01	Sandoz	Sandoz Eyelube		
739839	dexaméthasone (phosphate sodique de), Sol. Oph./Ot., 0,001	Sandoz	Sandoz Dexamethasone		
2231731	aténolol, Co., 50 mg	Sandoz	Sandoz Atenolol		
2231733	aténolol, Co., 100 mg	Sandoz	Sandoz Atenolol		
1980661	hydrocortisone (acétate d'), Pom. Oph., 0,025	Sandoz	Cortamed		
1980556	chloramphénicol, Sol. Oph., 0,0025	Sandoz	Pentamycetin		

807435	polymyxine b (sulfate de)/ néomycine (sulfate de)/ gramicidine, Sol. Oph./Ot., 10 000 U -2,5 mg -0,025 mg/mL	Sandoz	Optimyxin Plus		
1980564	chloramphénicol, Pom. Oph., 0,01	Sandoz	Pentamycetin		
2164051	chloramphénicol, Sol. Oph., 0,005	Sandoz	Pentamycetin		
2322250	médroxyprogestérone (acétate de), Susp. Inj. I.M., 150 mg/mL	Sandoz	Acétate de médroxyprogestérone		
2245407	méthylprednisolone (acétate de), Susp. Inj., 40 mg/mL	Sandoz	Méthylprednisolone		
2245408	méthylprednisolone (acétate de), Susp. Inj., 80 mg/mL	Sandoz	Méthylprednisolone		
2245400	méthylprednisolone (acétate de), Susp. Inj., 40 mg/mL	Sandoz	Méthylprednisolone (sans préservatif)		
2245406	méthylprednisolone (acétate de), Susp. Inj., 80 mg/mL	Sandoz	Méthylprednisolone (sans préservatif)		
2237835	bétaméthasone (acétate de)/ bétaméthasone (phosphate sodique de), Susp. Inj., 3 mg -3 mg/mL	Sandoz	Betaject		
2243587	ticlopidine (chlorhydrate de), Co., 250 mg	Sandoz	Sandoz Ticlopidine		
2221977	pentoxifylline, Co. L.A., 400 mg	SanofiAven	Trental		
1916823	auranofine, Caps., 3 mg	Xediton	Ridaura		
756792	estradiol-17B, Timbre cut., 0,1 mg/24 h (4) et (8)	Novartis	Estraderm 100		
2295946	éthinylestradiol/ lévonorgestrel, Co., 0,03 mg -0,15 mg	Apotex	Portia 21		
2295954	éthinylestradiol/ lévonorgestrel, Co., 0,03 mg -0,15 mg	Apotex	Portia 28		

La signification des codes de retrait de l'annexe sont les suivants :

NAS01 : Le produit est retiré de la liste régulière à la demande du fabricant
ASS07 : Le produit est retiré du marché par le fabricant mais demeure payable par la Régie durant la période de validité de la présente édition
NAS15 : Seuls le ou les formats indiqués ont été retirés de la liste. Il y a encore d'autres formats à la liste